

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 11 décembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédérick BLANC, Madame Ghyslaine CRAMOISAN, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Monsieur Jean-Pascal GASTEUIL, Monsieur HOUSSAT Patrick, Madame Laurine JANICOT, Monsieur Mathieu MARTIN, Madame Karine MENIER, Madame Nathalie RICHARD, Madame Clarisse VACHER.

Étaient représentés : Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane donne pouvoir à Monsieur MARTIN Mathieu, Madame DEYRES Christelle donne pouvoir à Monsieur HOUSSAT Patrick, Monsieur MIDEJEAN Christian donne pouvoir à Madame ARNAUD Ghyslaine, Monsieur PALMISANO Frédéric donne pouvoir à Monsieur BEUTIS Daniel, Madame SOUPRE Véronique donne pouvoir à Monsieur Jean GALAND.

Secrétaire de Séance : Madame ARNAUD Ghyslaine.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame ARNAUD Ghyslaine.**

2. Approbation procès-verbal du 12 octobre 2023 (délibération -J GALAND)

Après relecture, le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 octobre 2023 est adopté.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

3. Observations définitives contrôle comptes et gestion commune de La Lande de Fronsac par la Chambre Régionale des Comptes (document à caractère confidentiel à ne pas publier) (information – D BEUTIS))

Monsieur BEUTIS, Premier adjoint en charge des finances, présente le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de La Lande de Fronsac concernant les exercices 2017 jusqu'à la période la plus récente ainsi que la réponse qui y a été apportée par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur le contrôle des comptes et de la

gestion de la commune pour la période 2017-2022 et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du conseil municipal.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

4. Autorisation signature Convention Territoriale Globale (CAF-CDC Fronsadais-Mairie) (délibération – L JANICOT)

Madame JANICOT, Adjointe en charge des affaires scolaires, présente à l'assemblée la Convention Globale Territoriale qui doit être signée pour 2023-2027 avec la Communauté de Communes du Fronsadais et la Caisse d'Allocations Familiales en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme au 31/12/2022. La CTG permettra de bénéficier du maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire, à signer tout document concernant la Convention Territoriale Globale.

Pour : 19 Contre : Abstention :

5. Renouvellement convention SDEEG (délibération – JC DEPRET)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DEPRET.

Monsieur DEPRET sollicite le Conseil Municipal afin de renouveler la convention avec le SDEEG pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel). Cette convention est signée pour 3 ans avec le syndicat. Le but est que la commune garde son service instructeur et continue d'accueillir en mairie les pétitionnaires afin de les aiguiller et les aider. Le syndicat aide la commune à analyser le projet par rapport au PLU et rédige également les arrêtés. Chaque acte est payant, les prix n'ont pas changé : 150€ pour un permis de construire et 105€ pour une déclaration préalable.

Monsieur le Maire précise qu'il serait utile de réfléchir en commission sur la multiplication des demandes de permis après un premier refus qui coûtent de l'argent à la commune. Il faudrait que l'agent administratif en charge de l'urbanisme veille à ce que tous les papiers soient bien conformes avant d'envoyer le dossier au service instructeur ce qui éviterait de faire des retours et de devoir payer plus cher.

Le Conseil Municipal passe au vote.

Pour : 19 Contre : Abstention :

6. Don matériel informatique école maternelle – acceptation ou non (délibération – J GALAND)

Monsieur le Maire, indique que le donateur souhaite rester anonyme. Ce dernier a fait un don de 2 ordinateurs neufs, d'un 3^{ème} ordinateur dont le disque dur a été changé et également d'un vidéo projecteur neuf qui a été offert à l'école maternelle pour un montant de plus de 1000€. La commune est tenue de rentrer ce don dans l'inventaire par conséquent, il demande au conseil de bien vouloir accepter et remercier ce généreux donateur d'avoir offert ce matériel aux enfants et surtout aux enseignants de la commune.

Pour : 19 Contre : Abstention

7. Virements de crédits (information – D BEUTIS)

Monsieur BEUTIS prend la parole et explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits du compte 673 suite à l'annulation d'un titre de l'exercice 2022, les virements de crédits suivants doivent être effectués en fonctionnement :

- Virement de crédits d'un montant de -3500 euros vers le compte 618 (divers)
- Virement de crédits d'un montant de +3500 euros vers le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

8. Proposition nouveau Contrat mutuelle Prévoyance agents communaux (délibération – JP GASTEUIL)

Monsieur GASTEUIL présente les nouveaux contrats mutuelle Santé et prévoyance des agents communaux.

Pour le risque santé la participation ne peut être inférieure au montant de référence, soit 15 euros (le montant de référence étant fixé à 30€), de participation. Il rappelle que l'obligation de participation s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026 et que cela fait déjà plusieurs années que la commune participe à cette mutuelle santé à hauteur de 50% pour les agents qui le souhaitent.

Concernant le risque prévoyance, il intervient en cas de situations plus graves et douloureuses et garanti une couverture salariale en arrêt maladie, invalidité ou en cas de décès. La participation ne peut être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35€, soit 7€. L'obligation de participation financière prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à partir du 1^{er} janvier 2025.

Sur cette proposition du nouveau contrat de mutuelle prévoyance la commune souhaite devancer cette obligation et à compter du 1^{er} janvier 2024 participer à hauteur de 7€ pour ce risque prévoyance.

Tous les conseillers municipaux ont reçu les contrats du conseil municipal de l'ordre du jour. L'agent peut prendre le contrat s'il le souhaite ou ne pas le prendre.

Pour : 19 Contre : Abstention :

9. Modification tarifs contrat mutuelle santé agents communaux (information – JP GASTEUIL)

Monsieur GASTEUIL informe que les tarifs concernant les contrats de mutuelle santé des agents communaux ont été modifiés. Il y a eu une augmentation. Pour exemple d'une manière générale pour un salarié à titre individuel, payait l'année dernière 60 euros et cette année il paiera 70,83 euros. La commune participe à hauteur de 50% sur cette augmentation soit 5,41€ pour une participation de la commune à hauteur de 35,41€.

Pour la formule DUO, la participation était de 139€ contre 164,09€.

Pour la formule famille de 175€ elle passe à 206,59€ avec une participation de la commune à hauteur de 35,41€.

Monsieur BEUTIS précise qu'une réunion a eu lieu avec les agents de la commune pour leur informer des changements.

10. Subventions associations année 2023 – modification (délibération – C DEYRES – D BEUTIS)

Monsieur BEUTIS, Adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée la demande de subvention de 150 euros pour l'année 2023 de la SAGSO qui vient de reprendre son activité. Monsieur BEUTIS informe également le conseil, que le Comité des Fêtes de La Lande de Fronsac a fait savoir par courrier qu'il refusait la subvention accordée pour l'année 2023 de 500 euros.

Madame CRAMOISAN et Monsieur BLANC faisant partie du Comité des Fêtes, se retirent et ne participent donc pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'attribuer à la SAGSO une subvention pour l'année 2023 de 150 euros, subvention qui sera versée sur l'exercice 2024.

Le conseil municipal accepte également le refus du Comité des Fêtes de percevoir au titre de l'année 2023 la subvention de 500 euros votée au cours du conseil municipal du 3 juillet 2023 et annule donc l'attribution de celle-ci.

Le tableau des subventions pour l'année 2023 est ainsi modifié :

SUBVENTIONS ANNEE 2023	
ASSOCIATIONS LA LANDE DE FRONSAC	
COMITE DES FETES	0 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	2 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	5 500,00 €
ABEILLE GIRONDINE	150,00 €
CREATION ET DECOUVERTES	150,00 €
AMICALE LAIQUE	150,00 €
ASPEL	1 000,00 €
CYCLOTOURISME	300,00 €
ECOLE DE MUSIQUE GALGON	1 850,00 €
ESCALE 33	3 000,00 €
ETOILE SPORTIVE VERAC	300,00 €
FC LE FRONSADAIS	300,00 €
CHANTONS LA LANDE	150,00 €
LA GACHETTE LANDAISE	150,00 €
LA LANDE FRANCAISE	150,00 €
LA LANDE GYMNASTIQUE	150,00 €
LA LANDE RUNNING	150,00 €
LE PETIT FOOT	150,00 €
LES ARCHERS	300,00 €
LES THES DANSANTS	150,00 €
TENNIS CLUB INTERCO	300,00 €
TENNIS DE TABLE	300,00 €
CONFRERIE	300,00 €
SAGSO	150,00 €
TOTAL	17 600,00 €

Pour : 17

Contre :

Abstention :

11. Reprise voirie et espaces verts Lotissement Les allées de Georges (délibération – J GALAND)

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les demandes de rétrocession à la commune du lotissement les Allées de Georges.

Après discussion, il est décidé d'acter la rétrocession à la commune du lotissement sous réserve d'avoir un courrier de la Présidente de l'ASL confirmant la validation en assemblée générale de la rétrocession.

Madame CRAMOISAN et Monsieur BLANC se retirent, ne voulant pas participer au vote car ils estiment ne pas détenir toutes les informations nécessaires pour délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la reprise du lotissement les allées de Georges sous réserve d'obtention des documents nécessaires et autorise Monsieur Le Maire, à signer tout document concernant ces reprises.

Pour : 17 Contre : Abstention :

12. Reprise des Lotissements Les Jardins de Fontenelle (délibération – J GALAND)

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les demandes de rétrocession à la commune du lotissement les Jardins de Fontenelle.

Après discussion, il est décidé la rétrocession de la voirie, des espaces verts et de la citerne est actée avec la reprise des parcelles cadastrales BK151, BK153, BK155, BK 157, BK160, BK217, BK220, BK221 et BK224.

Madame CRAMOISAN et Monsieur BLANC se retirent, ne voulant pas participer au vote car ils estiment ne pas détenir toutes les informations nécessaires pour délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la reprise du lotissement les Jardins de Fontenelle sous réserve d'obtention des documents nécessaires et autorise Monsieur Le Maire, à signer tout document concernant ces reprises.

Pour : 17 Contre : Abstention :

13. Tableau des effectifs – modification et création de postes (délibération – JP GASTEUIL)

Monsieur GASTEUIL explique qu'actuellement, un agent de restauration est présent en remplacement d'un autre agent qui va prochainement cesser son activité. Il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique.

Dans un second temps, un agent de la commune souhaite passer de la filière technique à la filière administrative. Les grilles pour la filière techniques et celles pour la filière administrative sont les mêmes ce n'est donc pas lié à un avancement. Cet agent passera donc d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint administratif 2^{ème} classe.

Il n'y aura aucune incidence budgétaire. Prochainement, le conseil municipal recevra un tableau récapitulatif des effectifs avec ces deux changements.

Monsieur BLANC et Madame CRAMOISAN se retirent du vote en raison d'un « *manque de documents* ».

Pour : 17 Contre : Abstention :

14. Pont de Lapeyre – point sur les travaux (information – JC DEPRET)

Monsieur DEPRET fait le point sur le pont de Lapeyre. En ce qui concerne la technique il s'agit de passer au-dessus de l'ouvrage existant, la largeur de l'ouvrage fera environ 6m avec une voirie de 2,50m, un trottoir d'1m50 avec des raccordements de part et d'autre.

En ce qui concerne le coût prévisionnel, suite aux études de sol on arriverait un coût global prévisionnel de 240 000€ TTC, la moitié pour Saint André de Cubzac et l'autre moitié pour La Lande de Fronsac, il conviendra de déduire les subventions que la commune pourrait obtenir.

En ce qui concerne le planning il est prévu un appel d'offres au mois d'avril pour des travaux qui se situeraient entre juillet et septembre 2024.

Monsieur le Maire précise que les travaux auront lieu à cette période puisque c'est le moment où l'étiage est le plus bas, ce n'est pas en pleine crue que les travaux auront lieu.

En ce qui concerne les aides, Monsieur le Maire a rencontré le sous-préfet pour que la commune puisse être aidée par le CEREMA et l'aide sur les ponts, il va faire son possible pour aider la commune. Il a également pris contact avec Gironde Ressources pour leur demander d'intervenir au niveau du Cerema sur recommandation du Sous-Préfet.

Si la commune arrive à avoir les subventions pour les travaux il ne resterait plus que 44372€ à payer au lieu de 122000€ ce qui ferait des économies conséquentes pour la commune.

15. Route des templiers – Travaux adduction d'eau (information – JC DEPRET)

Concernant les travaux d'adduction d'eau potable sur la route des templiers et suite aux divers lotissements notamment les allées de Georges et les Vignes du Pinquat il est prévu un renforcement de cette canalisation. En ce qui concerne la durée des travaux il y en a pour 3 semaines en route barrée, il a été précisé lors d'une réunion que ces travaux étaient à faire durant les vacances scolaires, les travaux se feront donc au mois de juillet.

16. Route des templiers – travaux Borne électrique (information – JC DEPRET)

Concernant la borne de recharge de véhicules électriques, les travaux ont commencé, il est prévu dès le 19 décembre 2023 le marquage au sol et dès le 20 décembre 2023 la mise en service. Elle sera dans un premier temps accessible aux personnes qui possèdent la carte SDEEG et dans un deuxième temps sera accessible à tous pour tout type de véhicule électriques dans une quinzaine de jours.

Monsieur le Maire précise qu'en 2035, les véhicules thermiques ne seront plus fabriqués. Au vu de la consommation et des ventes de véhicules électriques aujourd'hui, il est important de se positionner sur une économie propre et respectueuse de l'environnement. Gérer c'est prévoir !

17. Clos du lavoir – Travaux assainissement collectif (retour réunion avec les riverains du 30/11/2023) (information – JC DEPRET)

Concernant les travaux d'assainissement collectif au lotissement Clos du Lavoir, l'assainissement était non conforme, le syndicat des eaux a accepté de renouveler cette canalisation. Les travaux devaient démarrer en début de semaine mais suite aux intempéries ils ont été reportés en début d'année. Il y a 7 branchements à refaire ainsi que plus de 170 mètres de canalisations tout en sachant que derrière il restera à la commune la réfection de la commune à prendre en charge. La durée estimée des travaux est d'environ 2 mois si le temps le permet.

18. Sapins de Noël – Collecte et retraitement (information – JC DEPRET)

Concernant les sapins de Noël, un point de collecte va être installé à la salle Pascal Obispo le 25 décembre 2023 jusqu'à la mi-janvier 2024. Les services techniques videront régulièrement les sapins entreposés pour les stocker au service technique puis vont les broyer aux alentours de mi-février 2024 et le produit sera utilisé comme paillage.

19. Charte utilisation page Facebook Mairie La Lande de Fronsac (délibération – M MARTIN)

Monsieur MARTIN prend la parole et explique qu'il souhaite soumettre au conseil la validation d'une charte d'utilisation de la page Facebook de la commune.

Il a souhaité mettre en place cette charte d'utilisation, comme il se fait dans les très grosses communes, la plupart du temps pour donner dans un premier temps aux agents gestionnaires de la page, les bonnes pratiques pour pouvoir répondre et gérer la page et une charte d'utilisation du vivre ensemble pour ceux qui publient sur la page (par exemple les commentaires).

Les règles d'utilisation sont assez classiques dans les mairies, cette charte permettra aux agents de pouvoir agir et publier de manière cohérente sur la page.

Monsieur BLANC demande qui est le responsable de la page facebook.

Monsieur MARTIN lui répond qu'il y a plusieurs agents qui gèrent les publications.

Il précise que la charte d'utilisation sera mise en place contre les spams et les abus.

Le but est de donner des règles de vivre ensemble pour tout le monde, côté mairie et côté citoyens.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

20. Espace sans tabac – mise en place au 01/12/2023 (information – M MARTIN)

Monsieur MARTIN informe que l'espace sans tabac est en place au niveau du complexe scolaire depuis le 1^{er} décembre dernier. Les panneaux sont installés au niveau de l'école. Monsieur MARTIN a reçu ce jour les panneaux de plans afin que les administrés puissent savoir ce qu'englobe cet espace bien qu'il y ait eu une parution sur le site il y a quelques temps et une parution sur le journal municipal. Des photos seront faites afin de faire une publication sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire affirme que c'est une très bonne initiative puisque la décision a été prise antérieurement à la décision du gouvernement. Il félicite Monsieur MARTIN d'avoir anticipé les décisions gouvernementales.

Monsieur MARTIN, rajoute en complément d'information que l'inauguration officielle aura lieu pendant les vœux du maire puisque le temps actuellement ne le permet pas.

21. Retours sur les Conseils d'école (maternelle du 09/11 et élémentaire du 19/10/2023) (information – L JANICOT)

Madame Janicot fait un point succinct sur les deux conseils d'école qui ont eu lieu au retour des vacances de la Toussaint.

En ce qui concerne le nombre d'inscrits de l'école élémentaire, il est de 204 élèves, parmi lesquels 15 bénéficient d'une reconnaissance MDPH.

Concernant l'école maternelle, le nombre total d'élèves inscrits s'élève à 107.

Les deux écoles se sont emparées du protocole de protection de lutte contre le harcèlement à l'école qui a été mis en place en début d'année scolaire pour lutter contre les risques de violence entre enfants et qui comprend deux volets : un volet prévention et un volet gestion des situations.

La mise en place du programme été expliquée pour les deux écoles.

Il a également été présenté l'état financier des coopératives scolaire, les deux coopératives scolaires sur les deux écoles sont aujourd'hui en difficulté en effet, la cotisation des parents est en baisse d'année en année, c'était le cas l'année dernière et c'est encore le cas cette année.

Il a été évoqué le dispositif autour du parcours des élèves, dispositif spécifique qui sont en application cette année et qu'il était également l'année dernière, on parle des APC (activité pédagogique complémentaire) à destination des élèves qui peuvent montrer des difficultés en classe. L'école est

dans le réseau du RASED qui est un réseau spécifique d'appui et qui malheureusement dispose d'une psychologue scolaire en arrêt maladie long durée. Mais nous avons la chance néanmoins d'être le lieu pivot qui est matérialisé par une enseignante spécialisée à l'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques.

Les deux écoles se sont engagées suite à la demande de la responsable de l'inspection académique et de la responsable pédagogique de circonscription et se sont inscrites dans la labélisation E3D qui signifie école en développement global de développement durable, c'est un projet qui est en cours pour lesquelles une directrice a déjà rencontré l'élus au développement durable (Monsieur MARTIN) et il est donc prévu à la fin des vacances scolaire prochaine de faire un point avec elle, Monsieur le Maire, Madame JANICOT et Monsieur MARTIN pour voir le déploiement de ces projets.

À l'occasion de ces deux conseils d'école les chartes de laïcité pour les deux écoles ont été signées. Elles sont également disponibles sur les sites gouvernementaux et ont été fournies aux parents d'élèves et aux élus présents.

Monsieur BLANC informe que toutes les maîtresses de l'école élémentaire ont fait un signalement santé et sécurité au travail et il espère que les problèmes seront rapidement réglés.

22. Retours sur les Conseils Communautaires (information – F PALMISANO)

Monsieur PALMISANO étant souffrant pour présenter les retours sur les conseils communautaires,

Monsieur le Maire prend la parole. Il indique que la dernière réunion concernait les digues et l'endiguement la société ARTELIA était venue présenter les différentes possibilités.

Il faut savoir que notre territoire a 37 km de rives sur la Dordogne qui sont protégées pour la plupart par un endiguement qui protège de l'inondation liée à deux facteurs.

Le premier de ces facteurs ce sont les crues liées aux précipitations, fonte des neiges, etc. Et le deuxième, c'est que nous sommes dans le domaine maritime jusqu'au pont de Pierre à Libourne et donc sensible aux marées ce qu'on appelle le mascaret qui par moment est relativement violent par temps de grandes marées et qui peut faire déborder par-dessus les digues.

Le problème c'est qu'avec le réchauffement climatique, il y aura une diminution des étiages des rivières mis à part pour les périodes particulières où il va y avoir des épisodes de crues liées à des précipitations violentes. L'État a choisi ce moment pour se désengager totalement des digues autrement dit il lègue le sujet aux communautés de communes qui ont la charge de la Gemapi et donc elles se retrouvent face à un dilemme à savoir : soit elles prennent la gestion des digues soit elles les abandonnent. L'abandon veut dire l'effacement des digues donc ouvrir des brèches pour laisser passer l'eau. En ce qui concerne nos territoires environ 10 % de ces derniers pourraient être sous l'eau à des périodes relativement fréquentes. Ce serait simple de dire que nous allons nous occuper des digues mais l'agence ARTELIA après calcul nous a annoncé que ça coûterait 50 millions d'euros sur les 30 ans à venir.

Pourquoi ? Parce que jusqu'à présent les gens étaient groupés et venaient renforcer leur digue avec un tractopelle, ils mettaient de la terre et ça tenait. Demain il faudra faire d'abord une étude préalable qui coûtera entre 50 000€ et 80 000 € pour nous dire quel est le type de matériaux qu'il va falloir utiliser etc, et en plus prendre une entreprise agréée.

Aujourd'hui, au niveau de la Communauté de Communes, il y a des interrogations qui se posent et forcément des avis, un peu contrastés. Toutes les communes qui sont en front de rivière comme Asques, Saint Romain la Virvée, Lugon, Cadillac en Fronsadais, Saint Michel de Fronsac, Fronsac ... eux sont en première ligne. Ils vont avoir des territoires qui vont être submergés et des maisons qui vont devoir être abandonnés. D'un autre côté, il y a la Communauté de Communes qui ne peut pas payer, 50 millions d'euros c'est au-dessus de leurs possibilités financières donc il a été décidé de ne pas prendre de décision pour le moment et de faire une étude particulière pour voir comment on peut proroger la décision pour dernier délai juillet 2024 afin de pouvoir faire une étude et se dire comment

nous pouvons pallier à ça sans que ce soit un coût exorbitant et impossible à payer et sans pour autant sacrifier 10 % de nos territoires.

Monsieur GASTEUIL prend la parole pour informer qu'il y a eu le Conseil Communautaire le 29 novembre 2023. Les points principaux ne sont pas négligeables pour la commune, il s'agit du pouvoir de transfert de la police du Maire à la présidence de la Communauté de Communes dans le cadre des panneaux publicitaires, ce qui est quelque chose d'important aujourd'hui pour les communes qui dans leur PLU ont généré un règlement de publicité. Or, maintenant c'est la Communauté de Communes qui a la compétence en matière de pouvoir de police.

Autre élément concernant le PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), une convention a été signée avec le Département pour trois années c'est-à-dire que tous les sentiers de randonnée vont se remettre en route sur la Communauté de Communes du Fronsadais.

Il y a les présentations de rapport sur l'eau potable et l'assainissement du syndicat du SIAEPA qui ont été faits à la Communauté de Communes qui en a la compétence.

Pour le dernier point il s'agit de servcad, le prestataire qui est chargé des devis pour tout le programme de voirie 2024 qui a été pris pour accompagner les communes et la Communauté de Communes dans le cadre de la délégation de compétence de voirie.

Monsieur le Maire rajoute qu'il y avait une réunion avec le département la semaine dernière pour la fameuse piste cyclable qui va relier Libourne jusqu'à Saint André de Cubzac avec une déviation pour aller sur Cubzac les Ponts.

23. Manifestations passées et à venir (information – C DEYRES)

Concernant les manifestations passées et à venir, il y a eu l'apéro de Noël qui a connu un succès populaire avec beaucoup de monde, tout le monde était très heureux de se retrouver à cette occasion, c'était un bon moment de convivialité.

Monsieur le Maire a assisté à l'assemblée générale de l'Abeille Girondine avec Monsieur GASTEUIL. Il y a eu l'assemblée générale du Cyclo et l'assemblée départementale du Cyclotourisme et également l'assemblée générale de la chorale également.

Pour rappel, les vœux seront le 13 janvier 2024 avec l'inauguration de l'espace sans tabac.

Il y aura également le goûter des aînés le 21 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le Maire,
Jean GALAND

La Secrétaire de séance,
Ghyslaine ARNAUD



